



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0536

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Plan de sauvegarde du quartier Bron Terrailon - Avenant n° 4 à la convention-cadre 2012-2016

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0536**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Plan de sauvegarde du quartier Bron Terraillon - Avenant n° 4 à la convention-cadre 2012-2016**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les copropriétés du quartier Terraillon à Bron font l'objet d'interventions renforcées en plans de sauvegarde depuis 2005. Ce dispositif partenarial a globalement pour vocation le redressement des copropriétés fragiles concernées et permet le financement de l'accompagnement des instances de gestion et des travaux. Le second plan de sauvegarde du quartier Bron Terraillon signé le 24 septembre 2012 concerne 7 copropriétés, soit 975 logements. Il est pleinement coordonné au projet de renouvellement urbain et permet aux copropriétés dégradées du quartier de s'inscrire dans la dynamique globale de requalification du site de Terraillon.

Un premier avenant à la convention-cadre a été approuvé par délibération du Conseil n° 2017-2017 du 11 septembre 2017 pour proroger le plan de sauvegarde de 2 ans (2018-2019) et permettre à la copropriété Plein Sud de lancer ses travaux et d'étudier la possibilité d'une requalification du réseau de chauffage collectif.

Un second avenant à la convention-cadre a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2843 du 25 juin 2018 afin de permettre le raccordement au réseau de chauffage urbain des copropriétés Guillermin, Plein Sud, Alouettes et Terraillon D et F.

Enfin, un troisième avenant à la convention-cadre a été approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3323 du 28 janvier 2019 pour proroger la convention jusqu'au 24 septembre 2021 et participer aux coûts supplémentaires des programmes de réhabilitation des copropriétés Caravelle et Plein Sud.

Les travaux de la copropriété Plein Sud sont en cours et ceux de la copropriété Caravelle terminés. Les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement au chauffage urbain ont été réalisées et ont fait apparaître des contraintes techniques induisant une hausse des coûts d'opérations.

II - Objet du présent rapport

Suite aux études de maîtrise d'œuvre pour le raccordement au chauffage urbain et à la consultation des entreprises, il est apparu des dépenses importantes non identifiées au démarrage de l'opération (installation de régulateurs nécessaires à l'exploitation du réseau). Celles-ci sont indispensables pour garantir une meilleure exploitation du réseau.

Il est donc proposé aux financeurs du plan de sauvegarde de participer au surcoût des travaux pour un montant de 366 000 € HT afin de limiter le reste à charge des copropriétaires. Le coût total des travaux s'élèvera donc à 1 267 443 € (coût initial 901 141 €).

La répartition entre les financeurs du plan de sauvegarde, à savoir l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Métropole de Lyon et la Ville de Bron, serait la suivante :

Financeurs	Participation engagée (en €)	Participation complémentaire avenant n° 4 (en €)	Total (en €)
ANAH	405 472	130 433	535 905
Métropole	60 820	19 566	80 386
Ville de Bron	60 787	19 599	80 386
Total	527 079	169 598	696 677
<i>% de participation des financeurs</i>	<i>58 %</i>		<i>55 %</i>

L'engagement financier complémentaire proposé pour la Métropole est de 19 566 €.

Par ailleurs, l'animation du plan de sauvegarde a fait l'objet d'un marché métropolitain notifié par la Métropole à l'association SOLIHA le 18 novembre 2019. Celui-ci est cofinancé par l'ANAH, la Ville de Bron et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette dernière a décidé de proroger sa participation financière pour l'année 2021 d'un montant de 9 738 €.

L'engagement de la Métropole sera inscrit dans l'enveloppe de la délégation des aides à la pierre "parc privé 2021" pour la partie subventions aux travaux et la recette complémentaire de la CDC pour la partie mission d'animation dans le budget de fonctionnement 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 4 à la convention-cadre du plan de sauvegarde du quartier Bron Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer l'avenant n° 4 de ladite convention,
- b) - solliciter la subvention de la CDC pour l'année 2021.

3° - La dépense d'investissement en résultant sera imputée sur l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, individualisée chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre "parc privé", pour un montant de 19 566 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - La recette de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 74 - opération n° 0P15O1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.